

ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

Le grand défi du

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

AFIN DE CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DE TOUS ET À
LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES, CŒUR DU VAR
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

1,3 milliards de tonnes de nourriture sont jetées ou perdues chaque année, ce qui correspond à un tiers des aliments produits sur la planète ! Conscient de cette problématique, Cœur du Var s'est lancé un défi il y a 3 ans : organiser une manifestation innovante et participative, destinée au jeune public : « le défi école ». Le principe ? Inscire les établissements scolaires volontaires dans une dynamique de prévention et de réduction des déchets, avec comme thématique depuis deux ans : le gaspillage alimentaire. De nombreuses actions ont ainsi été menées au sein des écoles, comme inciter les enfants à se servir la quantité juste d'aliments, proposer des menus équilibrés avec des produits issus des circuits courts, ou

encore, organiser des ateliers de dégustation pour faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs et les amener à goûter les plats proposés à la cantine ou à la maison. Certaines classes ont également pu visiter un maraîchage, afin de découvrir le cheminement des légumes « du champ à l'assiette » ou participer à l'élaboration du potager de l'école. D'autres se sont même lancées dans la réalisation d'un livret de recettes anti-gaspillage !

L'édition 2017/2018 du « défi école » s'est clôturée le 6 juin dernier, durant laquelle pas moins de 250 enfants ont participé à de nombreux ateliers : atelier dégustation, spectacle sur la thématique du gaspillage alimentaire, chasse au gaspi, etc. Un grand merci aux équipes éducatives, aux services municipaux et aux élus, qui contribuent largement, avec la collaboration des équipes de Cœur du Var, à la réussite de ce beau projet.

A noter :

Plus de la moitié des établissements scolaires du territoire ont été sensibilisés au gaspillage.



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°08 | SEPT. 2018 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC LONGOUR
MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : IMPRIMERIE HEMISUD | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

08

Que faire des BIODÉCHETS ?



Une large partie des biodéchets est encore aujourd'hui enfouie. Ce mode de traitement conduit à des pollutions diverses et à un gaspillage des ressources et des énergies. C'est pourquoi il est important de trouver des solutions alternatives, afin de valoriser au mieux ce type de déchets. Ainsi, le **compostage** représente la forme de traitement des biodéchets la plus simple. Il s'agit d'un processus naturel de décomposition des déchets organiques, grâce à l'action d'organismes vivants (bactéries, champignons, etc.) présents dans la nature.

Pourquoi valoriser mes biodéchets ?

Efficace et très peu onéreuse, cette méthode présente de nombreux avantages, comme par exemple diminuer le poids de la poubelle des ordures ménagères et ainsi limiter la quantité

de déchets qui sera collectée, puis transportée et enfouie. Finies les mauvaises odeurs et les désagréments associés. Composter ses biodéchets permet également de limiter ses déplacements aux points de tri ou en déchèterie (notamment pour les déchets verts du jardin). Sans oublier que, produire du compost, c'est produire un fertilisant 100% naturel, totalement gratuit et c'est lutter contre l'appauvrissement des sols.

Comment valoriser mes biodéchets ?

Votre Communauté de communes met tout en œuvre pour vous accompagner dans la pratique du compostage. Une des premières solutions est d'acheter un composteur. Cœur du Var vous propose ainsi des **composteurs à tarifs préférentiels** : le modèle en bois, d'une capacité de 400 litres pour 20€ et le modèle en plastique de 360 litres pour 15€. Vous pouvez également fabriquer votre composteur ou "composter en

tas", comme à l'ancienne. Pour vous aider dans cette démarche, des modes d'emploi sont à télécharger sur www.letriacoeur.fr.

La pratique du compostage n'est pas exclusivement réservée aux résidences individuelles, mais s'ouvre aussi aux habitations collectives, immeubles et autres appartements dépourvus d'extérieurs. En effet, Cœur du Var met à disposition de ses habitants des **composteurs collectifs**. Pour connaître les endroits, rendez-vous sur www.letriacoeur.fr où ils sont tous recensés. Et si vous n'en trouvez pas à proximité de chez vous et que vous souhaitez en avoir un, n'hésitez pas à en faire la demande !

A noter :

- des formations gratuites sont également assurées sur demande
- une solution alternative : les poules, qui permettent aussi de valoriser les biodéchets. Rendez-vous en septembre pour obtenir un poulailler à tarif préférentiel !
- Pour plus d'informations : 04 94 39 44 90

Les déchets A COMPOSTER

1/3 DE DÉCHETS CARBONÉS



2/3 DE DÉCHETS AZOTÉS



CE QUE JE NE DOIS PAS METTRE



Les déchets DE SOINS

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR TRIER,
JETER, ÉLIMINER ET RECYCLER LES DÉCHETS
D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) sont des déchets produits par une activité de soins individuelle (patients) ou collective (professionnels et établissements de santé) qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils nécessitent de ce fait un traitement particulier. Les DASRI concernent tous les patients en autotraitement qui utilisent et jettent du matériel médical.

Pour les particuliers

En France, 1,4 millions de personnes sont des patients en autotraitement. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 15% des déchets liés aux soins de santé (160.000 tonnes) sont considérés comme dangereux, ce qui représente un danger sanitaire s'ils ne sont pas correctement triés. Afin de pallier à ce problème, une loi votée en 2009 stipule que les pharmacies ou les laboratoires de biologie médicale doivent fournir gratuitement aux patients en autotraitement des collecteurs (boîtes jaunes), sur présentation de leur ordonnance et de récupérer les DASRI produits par ces derniers. Ces professionnels ne peuvent pas refuser la reprise des seringues usagées, sauf dans le cas où les DASRI seraient conditionnés dans des contenants non conformes.

Pour les professionnels de santé

Les professionnels de santé, comme les infirmiers ou les médecins, même en intervention à domicile chez leur patient pour un acte de soin, doivent se débarrasser eux-mêmes de leurs DASRI, dans des collecteurs conformes et peuvent les remettre auprès des pharmacies et des laboratoires. D'autres dispositifs payants existent pour les professionnels de santé, comme les bornes DASRI.

Sur le territoire de Cœur du Var, la première borne DASRI a récemment été installée à la boutique « Varoise Médicale » du groupe Cap Vital Santé, située au Luc-en-Provence. Offrant une capacité de 25L à chaque dépôt, cette borne, accessible 24h/24 et 365 jours par an, permet désormais aux professionnels de santé libéraux du territoire d'évacuer les déchets dangereux de leurs patients moyennant un abonnement. Une fois la borne pleine, l'entreprise chargée de la collecte est instantanément prévenue pour la vider. Le système mis en place sur ce type de borne est ingénieux et sécurisé car il permet de garder une réelle traçabilité des produits de soins.

Pour résumer, grâce à ce dispositif, non seulement le risque de blessures des personnels de gestion des déchets est considérablement réduit, mais il permet aussi de faire des économies : environ 65% de réduction des coûts par rapport à une collecte au domicile des patients.

Pour plus d'informations : 04 94 39 44 90